

# DATA TRIMESTRIEL

## Logement



### La construction neuve de logements à fin juin 2025 Conjoncture en date réelle estimée

Au cours des 12 derniers mois, environ 3 400 logements ont été autorisés à la construction en Corse, soit une diminution significative de 15,6 % par rapport à fin juin 2024. Ce recul est particulièrement marqué en Haute-Corse (-26,4 %), en Corse-du-Sud une légère baisse (-0,8 %) est également observée.

La répartition des autorisations par type de logement en Corse reste proche de celle de la France métropolitaine : 65,3 % de logements collectifs (contre 65,6 % au niveau national), 9,9 % d'individuel groupé (contre 12,6 %), et 24,9 % de logements individuels purs (contre 21,7 %).

Dans le même temps, près de 2 800 logements ont effectivement été mis en chantier en Corse, traduisant une hausse de 15,2 %. Cette dynamique est portée par la forte augmentation des logements collectifs (+35,0 %, soit 1 600 logements commencés), tandis que les mises en chantier de logements individuels groupés et de logements individuels purs reculent respectivement de 4,1 % et 4,5 %.

## Les logements autorisés

### Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 2025	fin mars	fin déc. 2024
Corse-du-Sud	1 700	-0,8%	-11,2%	-38,4%
Haute-Corse	1 700	-26,4%	-12%	6%
Corse	3 400	-15,6%	-11,6%	-16,8%
France métro.	341 100	2%	-8,5%	-13,1%

Les données du dernier trimestre sont des données brutes provisoires en date réelle arrondies à la centaine.

Source : SDES, Sit@del estimations au 31/06/2024.

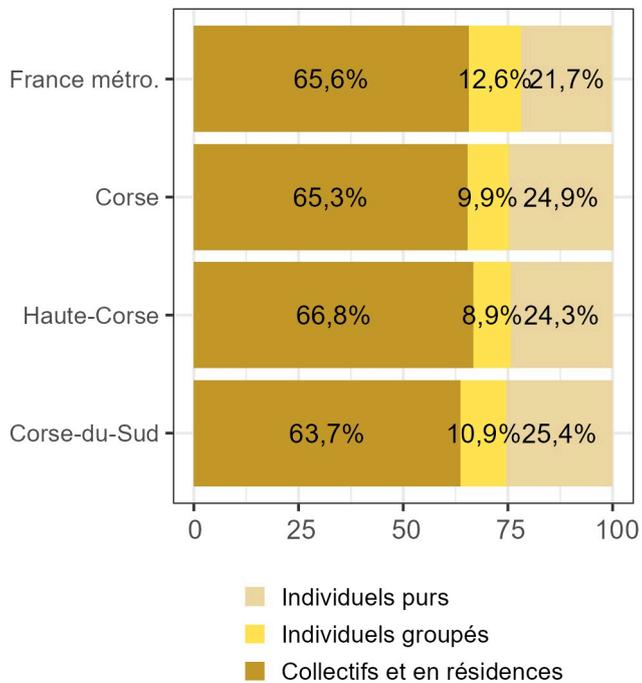
Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

### Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

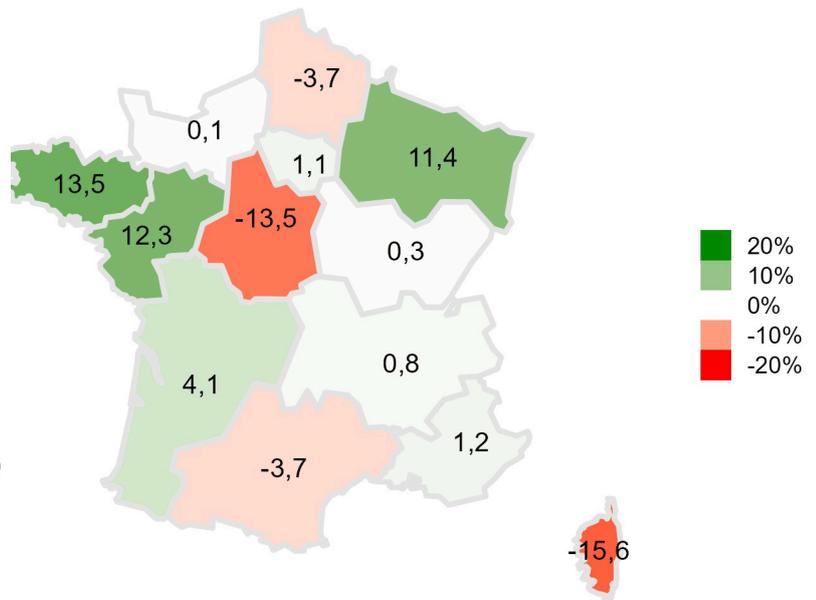
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	3 400	-15,6%	2%
Individuels purs	850	-12,7%	-3,1%
Individuels groupés	300	0,3%	5%
Collectifs et en résidences	2 250	-18,5%	3,2%



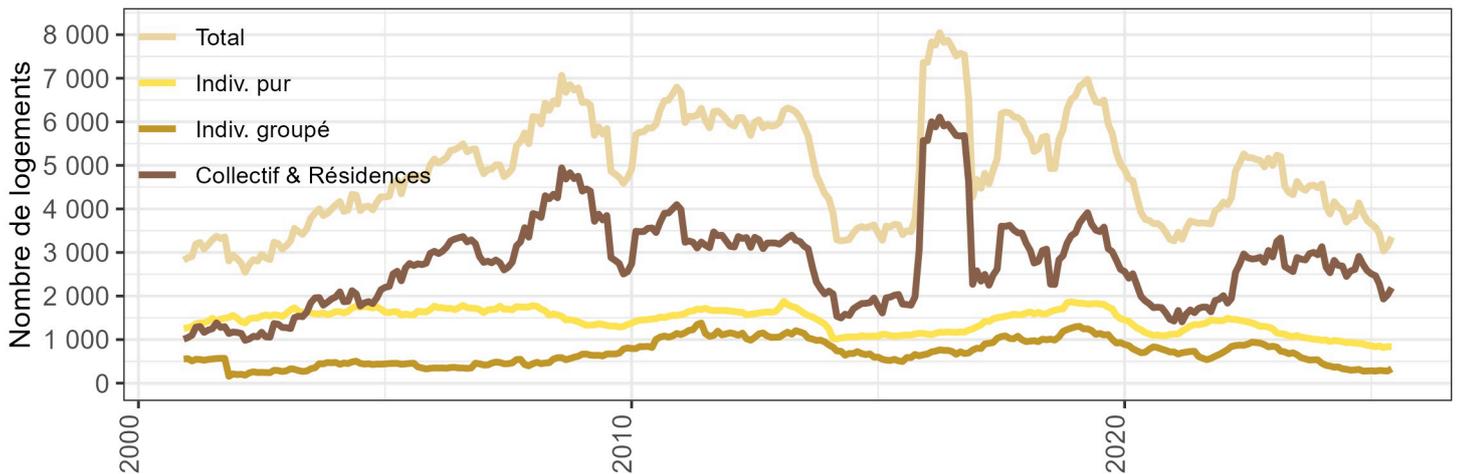
## Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois par type



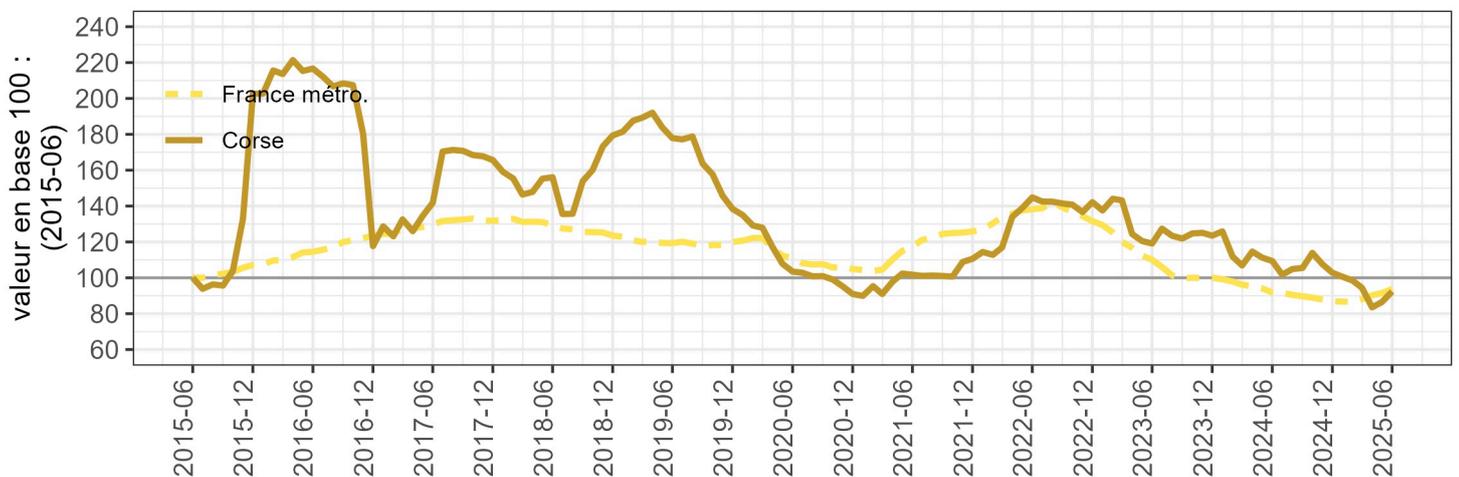
## Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



## Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



## Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

# Les logements commencés

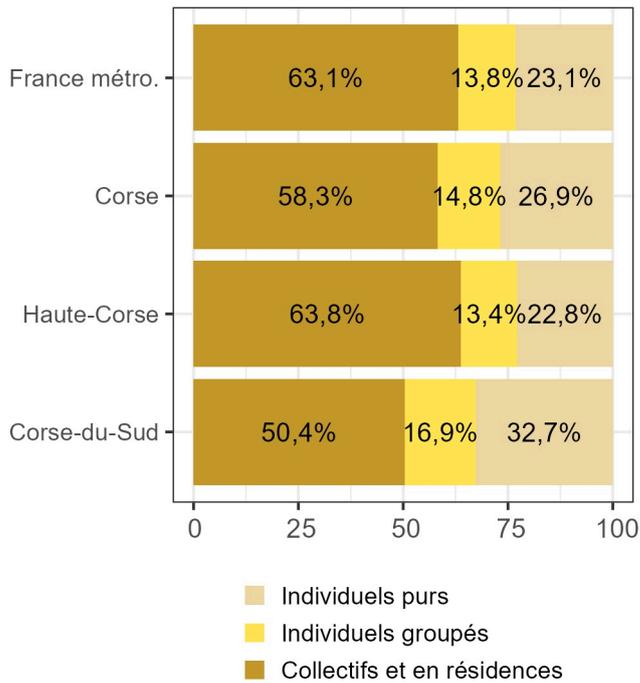
## Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 2025	fin mars 2025	fin déc. 2024
Corse-du-Sud	1 150	9%	12,7%	-14,6%
Haute-Corse	1 650	20%	11,4%	-5,9%
Corse	2 800	15,2%	12%	-9,4%
France métro.	276 100	2,7%	-0,7%	-8,8%

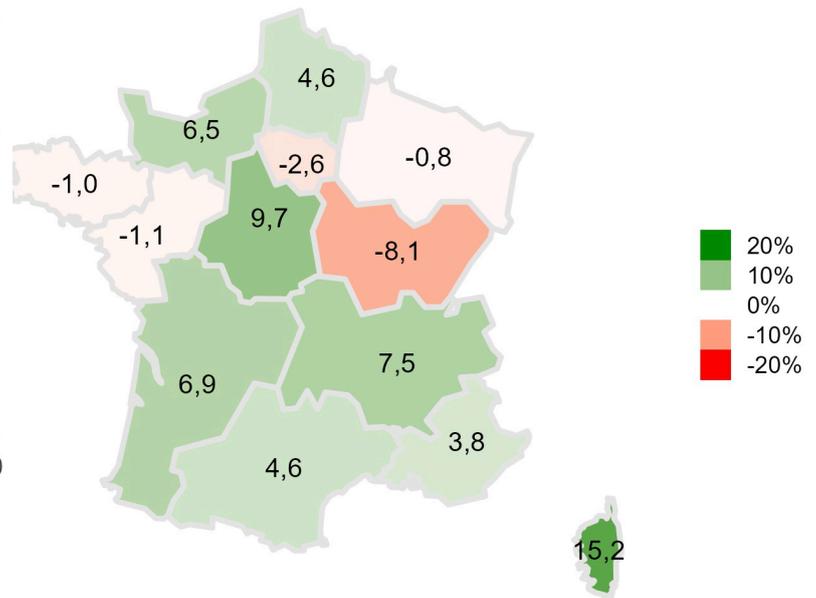
## Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	2 800	15,2%	2,7%
Individuels purs	800	-4,5%	-15,1%
Individuels groupés	400	-4,1%	17%
Collectifs et en résidences	1 600	35%	8,1%

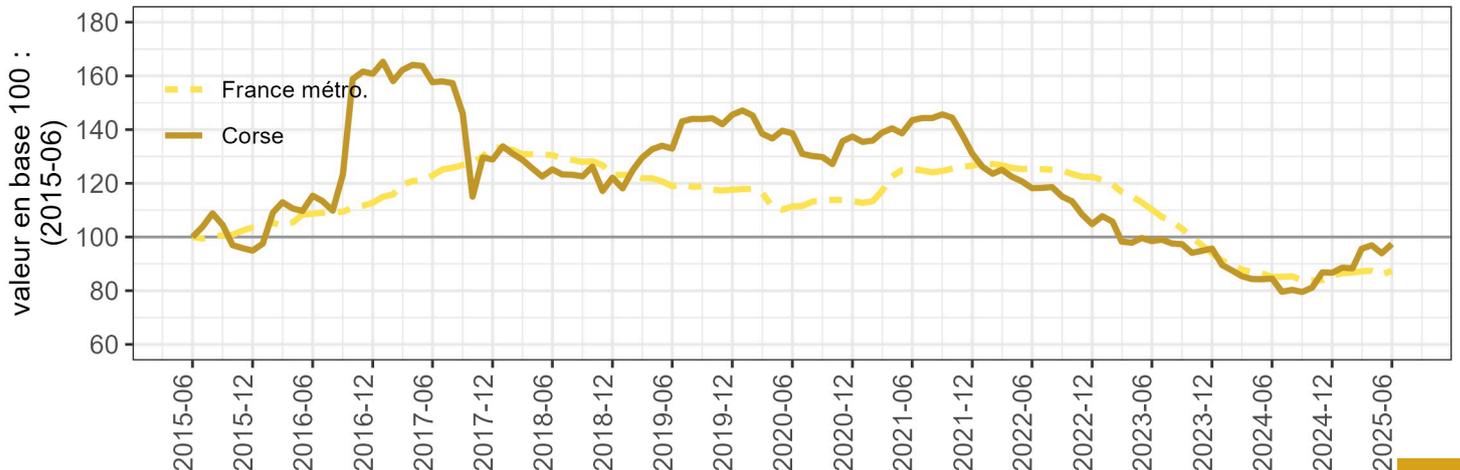
## Cumul des logements commencés les 12 derniers mois par type



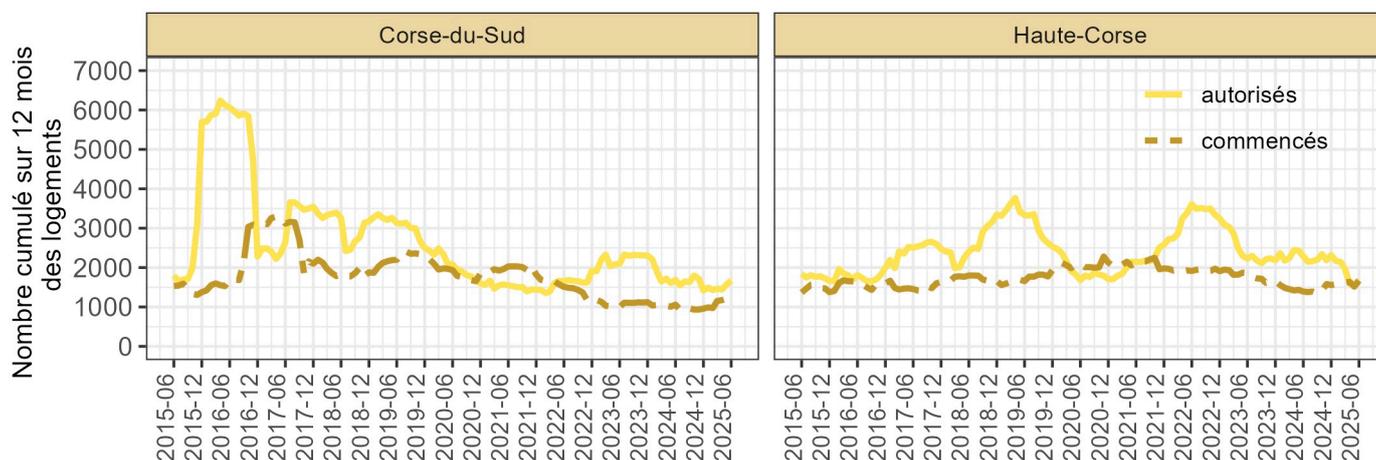
## Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



## Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



## Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution par département



### Source :

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

### Méthodologie :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (Etat, Collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ;

Trois mois sont également nécessaires pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le **guide d'utilisation** de la base téléchargeable sur le site Internet du SDES.

### Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

**Avertissement : Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.**

Date de publication : août 2025

Directeur de publication : Jean François BOYER (Directeur Régional)

Rédaction et mise en pages : Observatoire du logement

Une production du service connaissance information logement (SCIL),

réalisée sur des logiciels libres et gratuits : Scribus, R